



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droits de mutation

Question écrite n° 21788

Texte de la question

M. Vincent Feltesse attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés de développement de projets ambitieux pour les entreprises. En effet, certaines entreprises qui souhaitent se développer pour faire évoluer leurs activités sont confrontées à de réels problèmes de financement, notamment avec le coût des droits de mutation. En Gironde par exemple, une entreprise a prévu de déplacer son activité sur un terrain près de la zone de fret, pensant que son projet industriel serait financé par la cession de son terrain actuel, constructible et limitrophe d'un projet géré par la communauté urbaine de Bordeaux. Son projet, basé notamment sur le développement d'un nouvel outil de production unique en son genre, est construit exclusivement pour son entreprise et permettrait la création de plusieurs emplois. Aujourd'hui, celui-ci est remis en cause faute de financement. Alors que le Gouvernement souhaite créer les conditions optimales de relance de l'économie, il l'interroge sur la possibilité d'exonérer de droits de mutation les entreprises qui créent des emplois par le biais d'un projet de développement.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Feltesse](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21788

Rubrique : Enregistrement et timbre

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3183

Question retirée le : 6 mai 2014 (Fin de mandat)